

Annexe 2 :



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) rejoint la Facilité Africaine de Soutien Juridique (ALSF)

Niamey, le 06 mai 2025 – Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) a officiellement adhéré à la **Facilité Africaine de Soutien Juridique (ALSF)**, une initiative phare du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) visant à renforcer les capacités juridiques des pays africains dans la gestion de transactions complexes et stratégiques.

Créée en 2008, l'ALSF appuie les États africains dans la négociation de contrats complexes, notamment dans les secteurs des infrastructures, des ressources naturelles et de la dette souveraine, en leur fournissant une assistance juridique de haut niveau, des services de conseil, de renforcement de capacités et de gestion des connaissances.

Cette adhésion s'inscrit dans la vision de faire du FSA une institution forte, innovante et proactive au service de la transformation structurelle des économies africaines.

Des objectifs communs au service du développement durable

En rejoignant l'ALSF, le FSA renforce son engagement envers le développement socio-économique durable du continent africain. Cette collaboration stratégique repose sur une convergence des missions : **offrir un appui concret aux États membres dans la structuration de projets à fort impact, tout en assurant un encadrement juridique rigoureux et équilibré face aux investisseurs internationaux.**

Le FSA, déjà actif dans le soutien financier des projets de développement, bénéficiera désormais de l'expertise juridique spécialisée de l'ALSF, ce qui favorisera la mise en œuvre de projets complexes dans un cadre sécurisé et optimisé pour les États. Ensemble, les deux institutions œuvreront à réduire l'asymétrie d'expertise entre gouvernements africains et parties prenantes privées, dans des domaines

aussi stratégiques que les partenariats public-privé, les contrats miniers ou les mécanismes d'endettement.

Un levier pour la montée en puissance juridique des États africains

L'adhésion à l'ALSF ouvre également la voie à de nouvelles synergies régionales, favorisant le partage d'expertise, la mobilisation de ressources alternatives, et la participation du FSA à la gouvernance de l'ALSF.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Contact Presse :

Mohamed DIALLO

Chargé de la Coopération et de la Communication
Direction de la Coopération et de la Communication
Email : mohamed.diallo@fondsolidariteafricain.org

À propos du Fonds de Solidarité (FSA) : Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) est une Institution financière panafricaine dont le siège est à Niamey, au Niger. Il est appuyé par deux missions résidentes, à Abidjan, en Côte d'Ivoire et à Port Louis à Maurice. Le FSA est devenu opérationnel en septembre 1979 et a pour mission de contribuer au développement économique et au progrès social de ses États membres africains en facilitant, à travers ses différentes techniques d'intervention, l'accès aux ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'investissement et autres activités génératrices de revenus. Le FSA compte actuellement vingt-trois (23) États Membres Régionaux (Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sierra Léone, Sénégal, Tchad et Togo).

À propos de l'ALSF

La Facilité Africaine de Soutien Juridique est une organisation internationale créée par le Groupe de la Banque Africaine de Développement pour aider les pays africains à mieux négocier leurs contrats complexes, notamment dans les secteurs des ressources naturelles, des infrastructures et de la dette souveraine. Elle offre des services de conseil juridique, de formation et d'assistance en cas de litige, tout en œuvrant à l'amélioration de l'environnement juridique en Afrique. L'ALSF compte actuellement soixante (60) membres dont vingt et huit (28) pays africains (Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Comores, Congo, Djibouti, Egypte, Eritrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Maurice, Maroc, Mozambique, Niger, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Tunisie, Uganda, Zambie, Zimbabwe Sao, Lesotho et Sao Tome et Principe) et trois (3) membres non-régionaux (France, Pays-Bas et Royaume Uni), ayant déjà signé et ratifié l'Accord portant création de l'ALSF.